

Restriction d'accès et de stationnement des véhicules sur le site de l'ENVA

En raison des importants chantiers en cours, le stationnement n'est plus autorisés sur le site
 Les propriétaires d'animaux et les visiteurs de l'école sont invités à stationner au parking public (identifié ENVA/ Casino), situé en face de l'entrée principale de l'école, 7 avenue du Général de Gaulle.
 Seuls les visiteurs à mobilité réduite, la clientèle des urgences ou dont l'animal ne peut se déplacer pour accéder aux consultations pourront, après contrôle, accéder sur le site avec leur véhicule.


Il est rappelé que le site étant entièrement à circulation partagée, la vitesse est limitée à 20 Km/h. Tout véhicule en stationnement sans autorisation écrite de la direction sera signalé à la fourrière, pour enlèvement.

Pour la sécurité de tous, tout animal circulant sur le site doit être tenu en laisse ou placé dans un sac de transport.
 Les chiens catégorisés doivent porter une muselière.

Liste des abréviations utiles

CEDAF Centre d'Accueil de la faune sauvage
 CERCA Centre d'Etude en Reproduction des Carnivores
 CHUVA Centre Hospitalier Vétérinaire d'Alfort
 CRBM Centre de Recherches Biomédicales
 UMES Unité de Médecine de l'Élevage et du Sport

ANSES Agence Nationale de Sécurité Sanitaire
 SHEVA Société hippique de l'École Vétérinaire d'Alfort (privé)

 Deux défibrillateurs sur le site
 - A l'entrée principale
 - A l'accueil de la résidence B



N° 7: Accès aux véhicules de tourisme autorisés, de 16h45 à 7h30 et 24h / 24h le week-end (service des Urgences)
 N° 7 Quater Accès aux véhicules, limité et contrôlé pour les personnels, les visiteurs, les invités et les véhicules de livraison de 7h30 à 16h45

 PARKING PUBLIC
 LUNDI - SAMEDI
 8H À 22H
 DIMANCHE
 8H À 14H

 BOUTIQUES & supermarchés
Casino

 **ENVA**
 École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort

Parking public ouvert de 8h à 22h du lundi au samedi et de 8h30 à 13h30 le dimanche.

